



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'organisation scolaire  
de l'enseignement privé et de la prospective  
Bureau de l'enseignement privé – DOSEPP3**

**Arrêté** rectoral portant nomination des membres des commissions d'entretien professionnel compétentes pour les lauréats de la session 2020 du concours de recrutement pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel : CAFEP CAPES, CAER CAPES

---

**La rectrice de l'académie de Dijon**

**VU** l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

**ARRÊTE :**

sont nommés, au titre de la session de 2020, membres des commissions d'entretien compétentes pour les lauréats des concours CAFEP CAPES et CAER CAPES,

**ARTICLE 1**

**Pour la discipline L1700 – Education Musicale**

**Titulaires :**

Membre 1 : corps d'inspection

M. CHIELLO Giuliano

Membre 2 : chef d'établissement

Mme MARIOTTI Christine

**A titre de suppléant, et en cas d'empêchement :**

Membre 1 : corps d'inspection

M. DECORNOY Laurent

Membre 2 : chef d'établissement

M. HAUBERDON François-Xavier

**ARTICLE 2**

La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 12 novembre 2021

Pour la rectrice et par délégation  
le secrétaire général adjoint de l'académie de Dijon

  
Cédric PETITJEAN